

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE 6 MAI A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL (COVID 19-SELON L'ARTICLE 6 II DE LA LOI N°2020-1379 DU 14 NOVEMBRE 2020, LE NOMBRE DES PARTICIPANTS EN PLUS DES CONSEILLERS ETAIT LIMITE A 6) SUR LA CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L 2122-7 ET L 2122-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes BOULOGNE, CHEMIN, GUERET, HERVÉ-BARRE, RABATÉ-NANNI, ROGIER, SIMARD

Mrs HERNANDEZ, LE ROY, LUSIGNY, MICHAUT G, MICHAUT JP,

Absents excusés : Mr NOLET (pouvoir à Mr LE ROY), Mr JOLLET (pouvoir à Mme RABATÉ-NANNI), Mme PROTAT (pouvoir à Mme CHEMIN)

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

LE PROCES-VERBAL DU 6 AVRIL 2021 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES

AFFAIRES SCOLAIRES

➤ **Dérogations scolaires**

Le CM propose d'établir une convention à l'année avec la commune de résidence pour la scolarisation d'un enfant, en maternelle, à l'école de Michery. Il est proposé à la commune de résidence une participation de 800€ correspondant aux charges afférentes à l'école (personnel, chauffage, électricité et frais de fonctionnement).

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix. (4 abstentions)

CCYN

➤ **Demande d'approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLET) du 11 février 2021**

Bien que le Conseil municipal ne soit pas hostile à la réhabilitation du BAN (Bassin d'apprentissage à la natation), il s'oppose au mode de répartition des charges financières d'investissement et de fonctionnement décidé par la CLECT, s'interroge quant à la compétence « savoir nager » et désapprouve le rapport de la CLECT en date du 11 février 2021.

Vote contre à l'unanimité.

TRAVAUX

➤ **Convention financière SDEY – Phase étude « isolation des combles » pour l'école**

Le Conseil Municipal avait demandé une étude au SDEY concernant l'isolation des combles de l'école et de la mairie afin d'obtenir des devis concurrentiels et des subventions. Il se focalisera sur l'isolation de l'école dans un premier temps.

Le résultat de l'étude ne prouve pas la nécessité d'un recours au SDEY, les tarifs n'étant pas plus concurrentiels que les devis demandés en dehors du SDEY. Le Conseil Municipal décide de ne pas signer la convention proposée par le SDEY.

Vote contre à l'unanimité.

BUDGET

➤ **Décision modificative sur le budget de la commune**

Monsieur le Maire propose au CM d'inscrire une dépense de participation aux frais de rémunération du maître-nageur pour les années 2017/2018 et 2018/2019 dépense de 350 € initialement inscrite au compte 62876 (remboursement de frais) et que la perception souhaite voir inscrite au compte 6216 (rémunération de personnes extérieures au service).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES :

- Une réflexion sur un **aménagement à l'angle de ruelle de l'Eglise** est à prévoir. La gouttière est trop souvent abîmée chez Mr Taymans.
- La partie de la charpente du **presbytère** qui tombait en ruine a été réparée, les pièces de bois changées, les tuiles reposées. Un devis a été demandé à l'entreprise qui a effectué les travaux de réparation en vue d'obtenir une idée des montants à engager et de planifier les dépenses pour d'éventuels travaux de rénovation et de sauvegarde à effectuer à l'avenir.
- L'offre concernant **le bâtiment 54-56 rue Charles De Gaulle** (ancienne épicerie) a été ouverte le 06/05/2021. Le futur acquéreur, sous réserve du maintien de son offre, a pour projet de faire plusieurs logements et places de parking, sans modifier fondamentalement l'aspect extérieur des lieux, pour un montant de 85 000€ dont 5000€ seront redonnés en frais d'agence.
- Depuis quelques temps, la mairie est de plus en plus sollicitée par des entreprises qui souhaiteraient installer des **parcs éoliens** dans le secteur et peut être sur le territoire de notre commune. Une des entreprises a demandé un rendez-vous pour présenter ses projets, nous le recevrons le 10 mai à 10h.
- Les **élections départementales et régionales** se tiendront les dimanches 20 et 27 juin. Les deux scrutins se dérouleront dans la salle des fêtes avec deux bureaux de vote. Nous aurons besoin de volontaires (5 équipes de 6 personnes) par week-end. Les personnes se portant volontaires pour la tenue du bureau de vote pourront être inscrites si elles le désirent auprès de la Préfecture pour se faire vacciner en priorité.
- Le maire remercie les personnes qui apportent un soin particulier à l'**entretien de leur trottoir**. Le personnel de voirie est très sollicité et toute aide volontaire est appréciée.
- Le 22 mai, le **Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CEN)** projette de procéder au nettoyage des galeries de carrières. Nous avons déjà eu une réunion à la sous-préfecture pour avoir l'avis de l'administration sur la possibilité de réunir des personnes dans une zone « Seveso ». Nous sommes en attente d'une décision. La réponse nous sera donnée le 18 mai au cours d'une nouvelle réunion avec la sous-préfecture à 10h.
- « Le Food truck « **le Kangourou gaulois** » voudrait déplacer son jour de présence sur la place de Michery passer du jeudi soir au samedi midi. Les membres du CM sont tous d'accord jusqu'à l'ouverture du Café-Restaurant.
- La commission de **circulation aux abords de l'école** s'est réunie pour la troisième fois afin d'arrêter les travaux à entreprendre pour la rentrée de septembre. Différents aménagements sont proposés qui demandent une étude plus approfondie en raison du changement de stationnement. Il est donc demandé à l'ensemble du CM de réfléchir in situ sur ce projet. Ce point sera remis à l'ordre du prochain conseil. Une demande de devis et de subvention va être diligentée pour l'aménagement des zébras au croisement de la rue de l'église et de la rue Charles de Gaulle.

QUESTIONS OU OBSERVATIONS PARMI MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

- Mme CHEMIN Leslie fait part au CM qu'un pré-état des lieux du café/restaurant a été réalisé. Un nettoyage complet avait été effectué à l'arrivée du gérant mais aucune caution n'avait été demandée, l'état des lieux était insuffisamment détaillé.

Une annonce va être passée dans divers supports de communication (site hôtelier, l'Yonne Républicaine, site et Facebook de la commune) du 10/05 au 10/06 pour un bail en location gérance pour un loyer de 800€. Il sera demandé une caution et un état des lieux détaillé. L'appartement sera dissocié du restaurant.

- M. MICHAUT Jean-Philippe regrette que sa communication sur les Restos du Cœur n'ait pas été notée dans le bulletin municipal. Mme RABATE-NANNI Marianne s'en excuse pour la commission communication. A la reprise des activités des Restos du Coeur, un rectificatif sera apporté.

- Mme GUERET Brigitte nous informe de l'arrivée imminente des infirmières au 2 rue Charles De Gaulle, elles doivent emménager courant juin.

- M. LUSIGNY Aurélien et Mme ROGIER Isabelle propose au conseil la mise en place d'un pigeonnier participatif avant septembre afin de réguler les colonies de pigeons.

- Mme SIMARD Patricia informe le CM que le concert à l'Eglise St Laurent de Michery par le groupe OBSIDIENNE aura lieu le 6 juin, groupe de musique médiévale dans le cadre du festival « la Reverdie » (en association avec la Marmite et l'ACM).

- M. HERNANDEZ Christophe nous fait le déroulé des événements à venir sur les 2 prochains mois :

- 8 mai : cérémonie au Monument aux morts

- 9 mai : bourse aux plantes

- du 15 au 24 mai : exposition sur les chauves-souris prêtée gracieusement par le Centre des Espaces Naturels

- 22 mai : nettoyage des carrières avec le CEN

- 29 mai : concours des épouvantails

- 6 juin : concert Obsidienne

- 20 juin : 1^{er} tour des élections départementales et régionales

- 27 juin : 2^{ème} tour des élections départementales et régionales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h10

G. MICHAUT

B. GUERET

P. SIMARD

C. HERNANDEZ

I. ROGIER

L. CHEMIN

A. LUSIGNY

A. LE ROY

M. RABATÉ-NANNI

C. BOULOGNE

M.HERVÉ-BARRE

JP MICHAUT

F. NOLET qui a donné pouvoir à A. LE ROY

S. JOLLET qui a donné pouvoir à M. RABATÉ-NANNI

M. PROTAT qui a donné pouvoir à L. CHEMIN